

Vaccination obligatoire des enfants : quels impacts sur la couverture vaccinale 3 ans après ?

(Medscape - Stéphanie Lavaud) Depuis le 1^{er} janvier 2018, les vaccinations chez le nourrisson contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite (DTP), la coqueluche, l'*Haemophilus influenzae b* (Hib), l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) sont obligatoires avant l'âge de 2 ans. Pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont obligatoires aux âges de 2, 4 et 11 mois.

Plus de 3 ans après, **Santé publique France** (SPF) fait le point sur les conséquences de cette extension d'obligation vaccinale et celles-ci s'avèrent positives pour ce qui est de la couverture vaccinale des enfants ciblés... **[Lire la suite]**